

Plan d'accessibilité 2004-2005

Plan d'accessibilité 2004-2005

Table des matières

- [Introduction](#)
- [Message du ministre de l'Énergie](#)
- [Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004](#)
- [Engagements et stratégies pour 2004-2005](#)
- [Renseignements](#)

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Énergie. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Message du ministre de l'Énergie



Je suis heureux de présenter le plan d'accessibilité 2004-2005 du ministère de l'Énergie. Je pense qu'il est très important que la fonction publique de l'Ontario soit un employeur et un fournisseur de services accessible à tous. Et notre ministère s'engage à faire sa part.

Notre plan d'accessibilité rend compte des efforts que nous avons déployés et que nous poursuivons pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles auxquels font face les personnes handicapées. Durant l'exercice écoulé, le ministère de l'Énergie a ajouté de nouvelles fonctionnalités à son site Web, qui offre désormais un accès à toutes les sections principales au moyen de « clés d'accès » à partir du clavier, permettant ainsi aux personnes qui ne peuvent pas utiliser la souris d'accéder à l'ensemble du site.

Les réalisations décrites dans ce plan, de même que nos engagements quant aux améliorations prévues pour l'exercice à venir, témoignent de la volonté de notre ministère de soutenir l'engagement qu'a pris le gouvernement d'agir en vue de renforcer, de vitaliser et de rendre accessibles toutes les collectivités de l'Ontario.

Le ministère de l'Énergie s'engage à s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes aient accès à l'organisation. Nous soutenons pleinement le plan du gouvernement, qui entend introduire des mesures visant à renforcer et à rendre plus efficace la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Le ministre de l'Énergie,

L'honorable Dwight Duncan

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Le plan d'accessibilité 2003-2004 du ministère de l'Énergie avait énoncé 23 engagements. Certains ont été réalisés, d'autres sont encore en cours. Par ailleurs, un grand nombre d'engagements sont maintenant ancrés dans les procédures et les activités quotidiennes du ministère. À noter en particulier l'amélioration du site Web qui permet l'accès à toutes les grandes sections du site au moyen de quelques simples « touches d'accès » à partir du clavier.

De plus, cette année, le ministère a introduit de nouvelles technologies d'adaptation destinées à aider des employés à accomplir leurs tâches quotidiennes. On trouvera ci-après le rapport sur les engagements de 2003-2004 et les progrès réalisés.

Engagement : S'assurer que tous les nouveaux gestionnaires suivent la formation sur la LPHO, dans le cadre du programme d'orientation du ministère, de sorte que le ministère maintienne sa cote de 100 %.

État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : Élaborer un guide des pratiques exemplaires pour aider le personnel à prendre en considération les exigences de la LPHO, notamment à s'assurer que les aménagements nécessaires soient en place quand il invite ou fait venir des gens dans les locaux du ministère, que ce soit pour des entrevues, des conférences, des réunions d'intervenants, ou des rencontres avec d'autres employés du gouvernement.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Effectuer une étude interne de notre politique de gestion du rendement des ressources humaines et la réviser pour s'assurer que tous les objectifs de rendement des cadres incluent une composante de formation en matière d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Continuer à collaborer avec la Société immobilière de l'Ontario et les services de gestion des bâtiments pour s'assurer que les obstacles cernés dans les zones communes soient éliminés.

État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : S'assurer que l'on installe des barres d'appui dans toutes les toilettes accessibles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que tous les couloirs soient bien éclairés et ne soient pas encombrés de sorte à permettre un plein accès en toute sécurité; et s'assurer que tout l'éclairage dans les locaux ciblés offre une sécurité et une commodité optimales aux visiteurs et aux employés ayant une déficience visuelle.

État d'avancement : Engagement permanent.

Engagement : Faire une vérification de l'accessibilité dans toutes les zones de réception ou publiques afin de repérer les obstacles en matière de communication et d'architecture.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesures et calendrier : Étude interne initiale terminée. Une vérification complète sera menée à l'automne 2004.

Motif : Recours aux services d'un consultant qui préparera le rapport de vérification pour la fin de novembre 2004.

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer dans quelle mesure ils sont au courant des questions d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier : Le sondage débutera à l'automne (fin septembre) 2004.

Motif : Le questionnaire est prêt, et sera distribué en temps utile.

Engagement : Mettre à jour la politique opérationnelle du ministère intitulée « Adaptation des emplois pour les personnes handicapées » pour s'assurer qu'elle tient compte de la LPHO, et communiquer ce document à tout le personnel du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Continuer à respecter les exigences de la politique opérationnelle intitulée « Adaptation des emplois pour les personnes handicapées », et s'assurer que les employés nécessitant des adaptations précises les obtiennent en temps opportun.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Continuer de s'assurer que tout nouveau matériel affiché sur le site Internet du ministère respecte les normes de convivialité pour les personnes handicapées, en conformité avec la définition large du terme « handicap » prévue aux termes de la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : S'assurer que le plan de formation destiné au webmestre inclut la connaissance des techniques d'adaptation et de conception de sites Web accessibles.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Examiner le site Intranet du ministère afin de repérer les obstacles éventuels auxquels sont confrontées les personnes handicapées et, au besoin, améliorer le site pour le rendre accessible à tout le personnel du ministère.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Donner des conseils à tout le personnel sur la procédure à suivre pour répondre aux demandes de publications en format accessible.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Donner des conseils aux chefs et aux superviseurs de programmes relativement aux considérations à prendre en compte en matière d'accessibilité dans le cadre de toutes les activités d'achat, et leur communiquer les lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO.

État d'avancement : Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier : Engagement permanent.

Motif : De manière générale, le personnel du ministère prend déjà en compte le facteur accessibilité pour tous les achats de biens et de services pour le ministère. Avec l'émission

récente de lignes directrices expresses à cet égard, les processus du ministère seront formalisés en 2004-2005 pour en assurer la conformité et l'uniformité à l'échelle du ministère.

Engagement : Donner des conseils au personnel chargé de l'élaboration des politiques et des programmes pour qu'il sache comment inclure le facteur accessibilité dans les propositions.

État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : Examiner les propositions opérationnelles énoncées dans le plan d'activités 2004-2005 pour s'assurer que l'on a pris en compte l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que les politiques, les propositions et les contrats prennent en considération la perspective des personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : S'assurer que les questions soulevées dans le cadre de l'examen des programmes soient aussi examinées sous l'angle des exigences en matière d'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que les programmes de formation du personnel conçus par le ministère incluent les dispositions de la LPHO.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : Mettre à jour et améliorer la page d'information sur la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* sur le site Intranet du ministère. Les renseignements courants incluent des protocoles sur les publications offertes sur support de substitution ainsi que des questions et des réponses.

État d'avancement : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Engagement : Examiner à l'interne la *Loi de 2003 modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (établissement du coût de l'électricité)* pour s'assurer qu'elle utilise le langage approprié en ce qui concerne les personnes handicapées, et pour repérer les programmes établis en vertu de cette loi susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagement : S'assurer que le télécentre du ministère dispose d'une ligne ATS.

État d'avancement : Engagement réalisé.

Engagements et stratégies en 2004-2005

Exigences de la Loi

Engagement : Mettre en œuvre les lignes directrices relativement à l'application des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO pour s'assurer que le personnel est au courant des nouvelles directives et qu'il s'y conforme.

Mesure à prendre : Fournir ces lignes directrices au personnel responsable des achats.

Calendrier : 2004-2005.

Lois et règlements

Engagement : Examiner à l'interne les lois suivantes pour s'assurer qu'elles utilisent le langage approprié en ce qui concerne les personnes handicapées, et pour repérer les programmes établis en vertu de ces lois susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.

- *Loi sur le rendement énergétique*, L.R.O. 1990
- *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs*

Mesure à prendre : Le personnel des services juridiques effectuera l'examen des lois.

Calendrier : L'examen débutera à l'automne/hiver (mi-novembre) 2004.

Politiques

Engagement : S'assurer que les contrats avec les fournisseurs de services prévoient la conformité aux exigences en matière d'accessibilité.

Mesure à prendre : S'assurer que les exigences en matière d'accessibilité sont incluses dans la négociation annuelle des ententes sur les niveaux de service.

Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : S'assurer que les devis descriptifs existants pour l'achat de meubles et d'accessoires mobiliers sont conformes aux normes ergonomiques.

Mesure à prendre : S'assurer que les achats d'ameublement et d'accessoires mobiliers sont acceptables.

Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : Préparer un feuillet de conseils sur les postures et positions ergonomiques à adopter, ceci dans le but d'étendre l'accessibilité dans le cadre de notre engagement en matière d'adaptation des emplois.

Mesure à prendre : Préparer le feuillet de conseils et le distribuer à tout le personnel, l'afficher aussi sur le site Intranet et, sur demande, le rendre disponible sur support de substitution.

Calendrier : Achèvement prévu : octobre 2004.

Engagement : Continuer de s'assurer que tout nouveau matériel affiché sur le site Web du ministère est en format accessible.

Mesure à prendre : Examiner sous l'angle de l'accessibilité tout document devant être affiché sur Internet.

Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : Afficher sur le site Intranet, pour les mettre à la disposition du personnel, la procédure à suivre pour répondre aux demandes de publications en format accessible.

Mesure à prendre : Continuer de mettre à jour régulièrement la page Intranet sur la LPHO.

Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Programmes et services

Engagement : Examiner le manuel des procédures en cas d'urgence du ministère pour s'assurer qu'il est conforme aux exigences de la LPHO.

Mesures à prendre : Revoir le manuel et effectuer une vérification de tous les sites du ministère pour s'assurer que des procédures à l'intention des personnes handicapées sont en place.

Calendrier : L'examen débutera au printemps (mi-avril) 2005.

Engagement : Continuer à travailler avec la Société immobilière de l'Ontario et les services de gestion des bâtiments pour éliminer les obstacles repérés dans les zones communes.

Mesure à prendre : Poursuivre les réunions régulières avec les services de gestion des bâtiments.

Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Engagement : Mettre à jour la politique opérationnelle du ministère intitulée « Adaptation des emplois pour les personnes handicapées » et dresser une liste d'activités à planifier en termes d'adaptations et d'achats.

Mesure à prendre : La liste fournira des conseils pour la mise en œuvre des demandes d'adaptation et pour les achats.

Calendrier : Ces activités débuteront à l'automne 2004.

Engagement : Revoir toutes les nouvelles descriptions de postes pour s'assurer que le langage et le contenu prennent en compte les personnes handicapées.

Mesure à prendre : La Direction des ressources humaines examinera les nouvelles descriptions de postes pour s'assurer que le contenu est conforme aux exigences de la LPHO.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Revoir toutes les nouvelles annonces d'emplois pour s'assurer que le langage et le contenu prennent en compte les personnes handicapées.

Mesure à prendre : La Direction des ressources humaines examinera les nouvelles annonces d'emplois pour s'assurer que le contenu est conforme aux exigences de la LPHO.

Calendrier : Engagement permanent.

Engagement : Continuer à s'assurer que tous les cadres suivent la formation en ligne concernant la mise en œuvre des dispositions de la LPHO.

Mesure à prendre : Tous les nouveaux cadres suivront la formation en ligne portant sur la mise en œuvre de la Loi .

Calendrier : Engagement immédiat et permanent.

Pratiques

Engagement : S'assurer que la LPHO est communiquée régulièrement au personnel par le biais de brochures trimestrielles.

Mesure à prendre : Des mises à jour seront fournies tous les trimestres par le biais d'une brochure et du site Intranet du ministère.

Calendrier : L'activité débutera à l'automne 2004.

Engagement : Incorporer la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité dans les trousseaux et les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés.

Mesure à prendre : L'information sur l'accessibilité sera incorporée aux classeurs d'orientation destinés aux nouveaux employés.

Calendrier : Achèvement prévu : hiver (fin novembre) 2004.

Engagement : Continuer à vérifier l'accessibilité de toutes les zones de réception et publiques pour repérer les obstacles en matière de communication et d'architecture.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation.

Calendrier : Étude interne initiale terminée. Une vérification complète des lieux ciblés sera effectuée à l'automne 2004.

Motif : Recours aux services d'un consultant qui préparera le rapport de vérification pour la fin de novembre 2004.

Engagement : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer dans quelle mesure ils sont au courant des questions d'accessibilité.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation.

Calendrier : Le sondage débutera à l'automne (fin septembre) 2004.

Motif : Le questionnaire est prêt, et sera distribué en temps utile.

Engagement : Conseiller les chefs et superviseurs de programmes sur la prise en compte de l'accessibilité dans le cadre de toutes les activités d'achat et leur fournir les lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions de la LPHO sur l'approvisionnement.

Mesure à prendre : Engagement en cours de réalisation.

Calendrier : 2004-2005.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 1 800 818-2900 ou à Toronto 416 326-4483

Numéro ATS : 1 800 387-5559

Courriel : write2us@energy.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8

Téléphone : 416 326-5300

Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-3370